

maîtrise d'ouvrage

ministère de la Défense

direction centrale du service
d'infrastructure de la défense

Aérodrome d'Orléans-Bricy
Base aérienne 123

Préfecture du Loiret

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

Représentation graphique

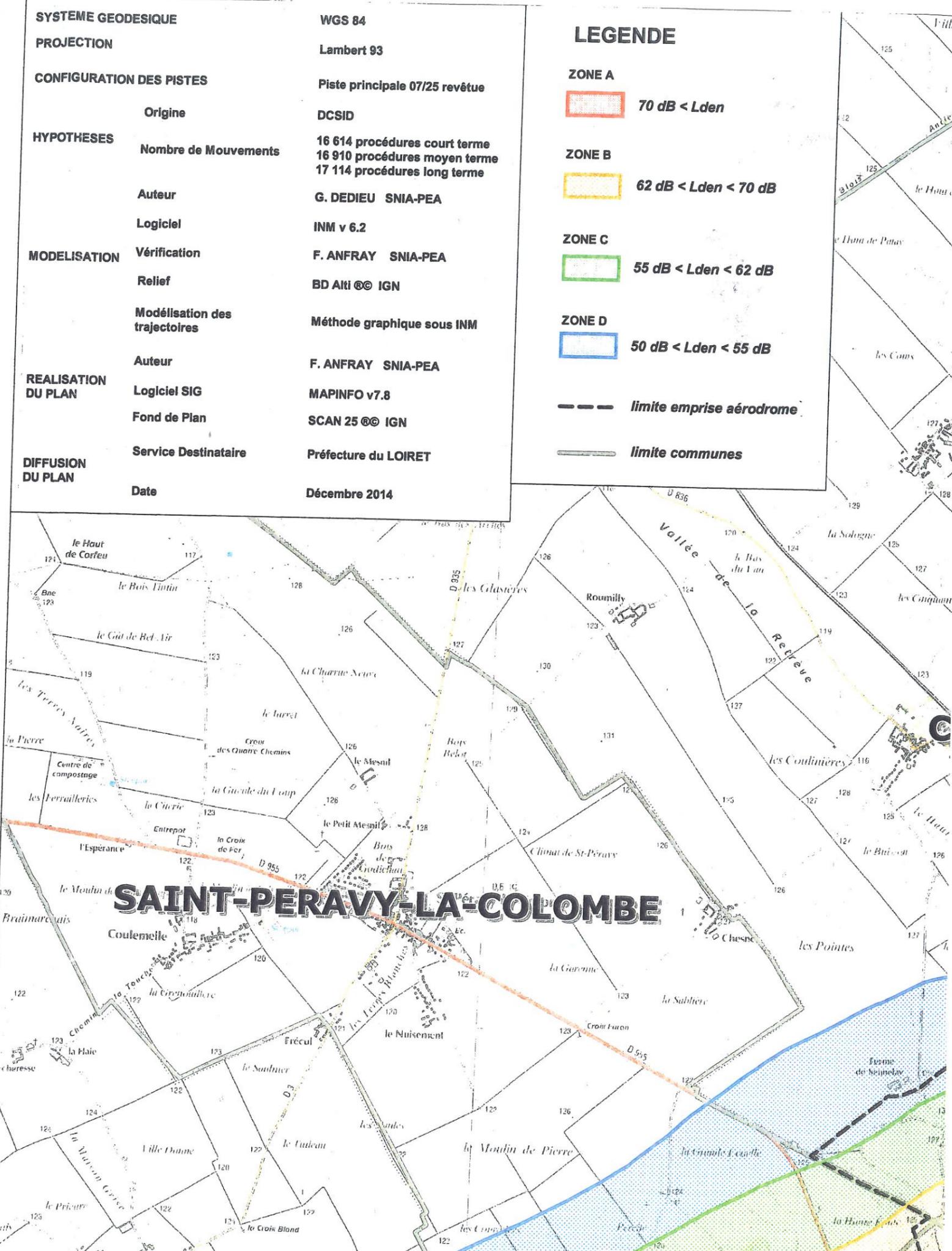
Maîtrise d'oeuvre

Direction départementale des territoires du Loiret
131 rue du faubourg Bannier - 45042 ORLEANS cedex 1

Assistance à la maîtrise d'oeuvre
Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Département programmation environnement aménagement
siège : 82, rue des Pyrénées - 75970 PARIS cedex 20
site Atlantique : 12 avenue Pythagore - BP 70285 - 33697 MERIGNAC cedex

lice	date	objet
1	Décembre 2014	Approbation

Référence
n° PEB_SNIA-PEA_LFOJ_1
échelle : 1/25 000





Maîtrise d'oeuvre

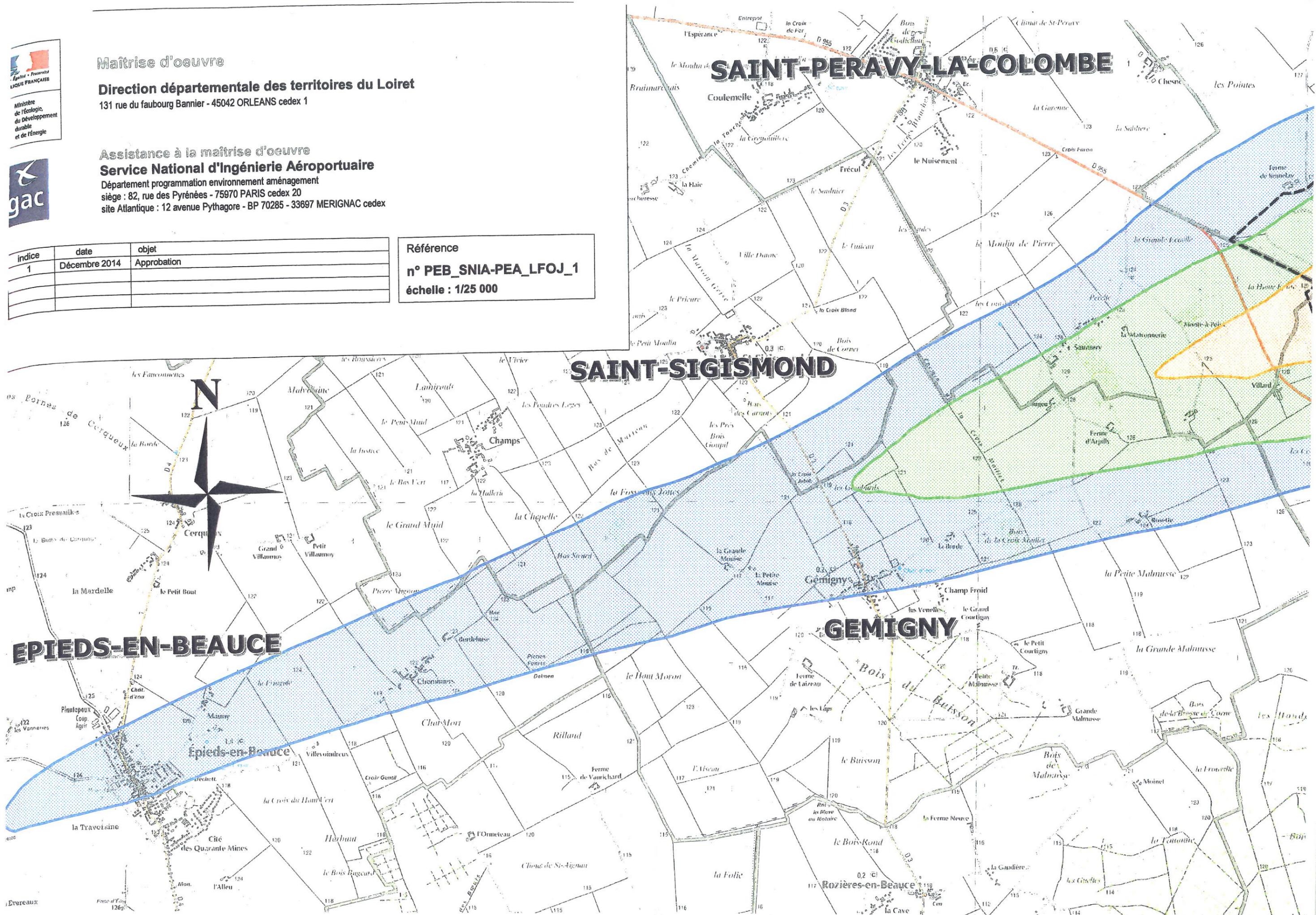
Direction départementale des territoires du Loiret
131 rue du faubourg Bannier - 45042 ORLEANS cedex 1

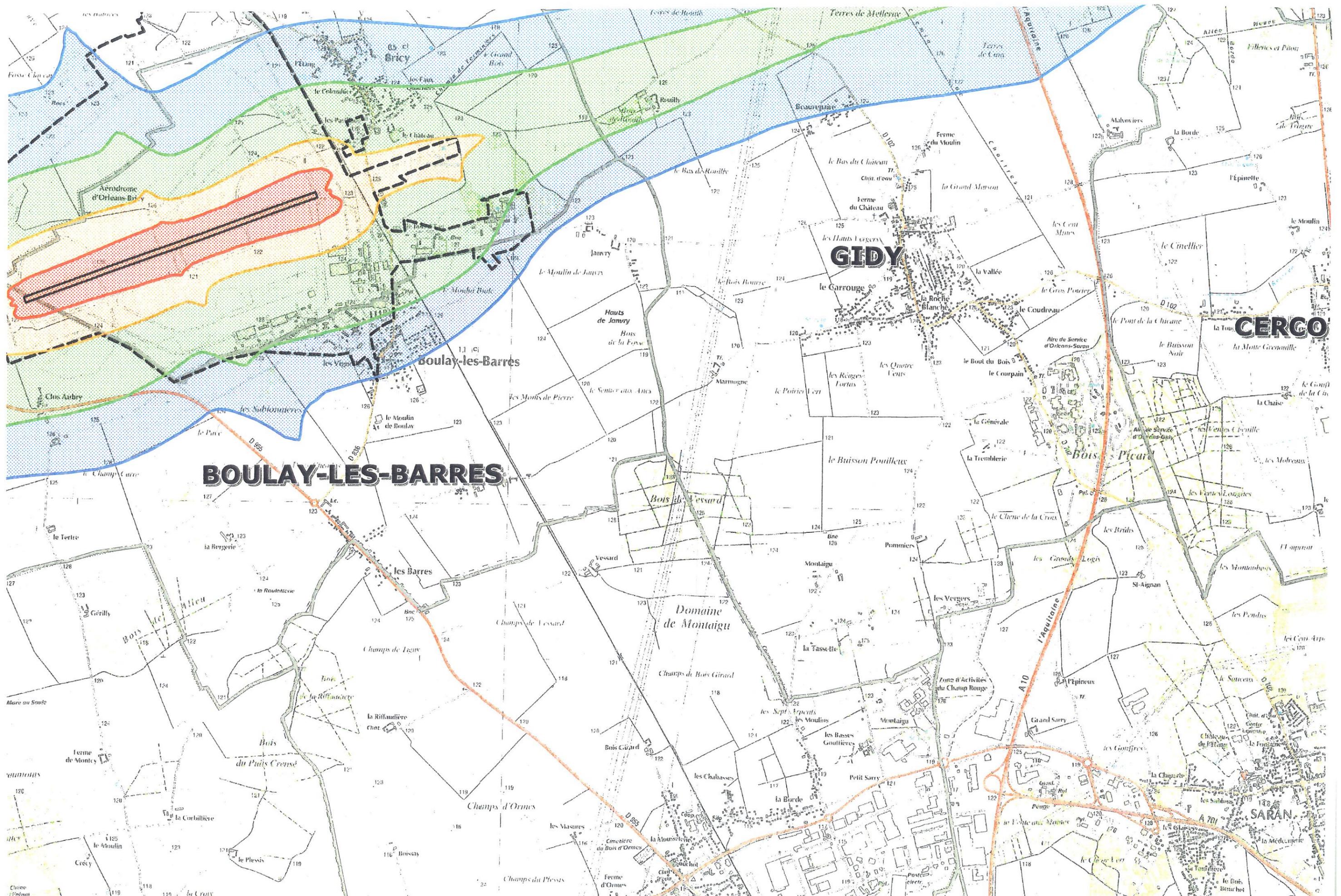
Assistance à la maîtrise d'oeuvre
Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Département programmation environnement aménagement
siège : 82, rue des Pyrénées - 75970 PARIS cedex 20
site Atlantique : 12 avenue Pythagore - BP 70285 - 33697 MERIGNAC cedex



indice	date	objet
1	Décembre 2014	Approbation

Référence
n° PEB_SNIA-PEA_LFOJ_1
échelle : 1/25 000





BOULAY-LES-BARRES

GIDY

CERCO

SARAN

Boulay-les-Barres

Bois de Vessard

Domaine de Montaigu

Bois Picard

Aérodrome d'Orléans-Briy

Clus Aubrey

le Tertre

Ferme de Montcy

le Moulin

le Plessis

la Bergerie

la Riffaudière

la Corbillière

le Plessis

la Routetterie

la Riffaudière

la Corbillière

le Plessis

les Barres

la Riffaudière

la Corbillière

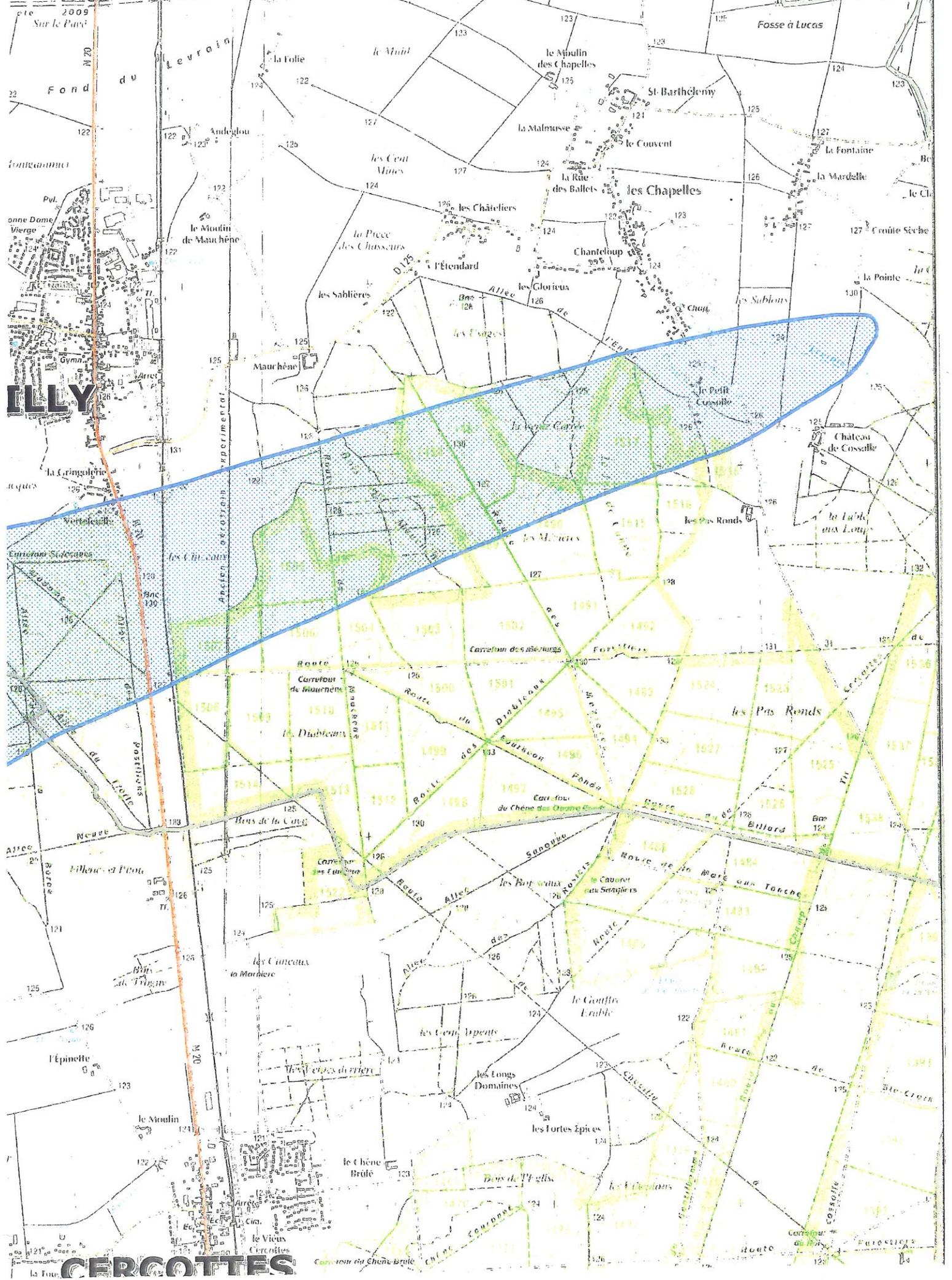
le Plessis

le Tertre

la Riffaudière

la Corbillière

le Plessis



2009
Sur le Pavé

Fond du

ILLY

CERCOTTES

Fosse à Lucas

anne Dame
Vierge

la Cingolère

Carrière St. Jacques

Ellens et Prou

l'Épinoite

le Moulin

le Vieux
Cercottes

la Four

Levroin

Andelou

le Moulin
de Mauchêne

Mauchêne

les Châtelliers

Bois de la Croix

les Carreaux
la Marrière

le Moulin

le Vieux
Cercottes

le Four

la Folie

les Cent
Mues

la Picce
des Chassars

les Sablières

Mauchêne

les Châtelliers

Bois de la Croix

les Carreaux
la Marrière

le Moulin

le Vieux
Cercottes

le Four

le Moulin

les Cent
Mues

la Picce
des Chassars

les Sablières

Mauchêne

les Châtelliers

Bois de la Croix

les Carreaux
la Marrière

le Moulin

le Vieux
Cercottes

le Four

le Moulin
des Chapelles

la Malmusse

les Châtelliers

les Sablières

Mauchêne

les Châtelliers

Bois de la Croix

les Carreaux
la Marrière

le Moulin

le Vieux
Cercottes

le Four

St Barthélemy

le Couvent

Chanteloup

les Glorieux

Mauchêne

les Châtelliers

Bois de la Croix

les Carreaux
la Marrière

le Moulin

le Vieux
Cercottes

le Four

les Chapelles

la Rue
des Ballets

Chanteloup

les Glorieux

Mauchêne

les Châtelliers

Bois de la Croix

les Carreaux
la Marrière

le Moulin

le Vieux
Cercottes

le Four

la Fontaine

la Mardelle

Chanteloup

les Glorieux

Mauchêne

les Châtelliers

Bois de la Croix

les Carreaux
la Marrière

le Moulin

le Vieux
Cercottes

le Four

la Fontaine

la Mardelle

Chanteloup

les Glorieux

Mauchêne

les Châtelliers

Bois de la Croix

les Carreaux
la Marrière

le Moulin

le Vieux
Cercottes

le Four

le Cl

la Pointe

Chanteloup

les Glorieux

Mauchêne

les Châtelliers

Bois de la Croix

les Carreaux
la Marrière

le Moulin

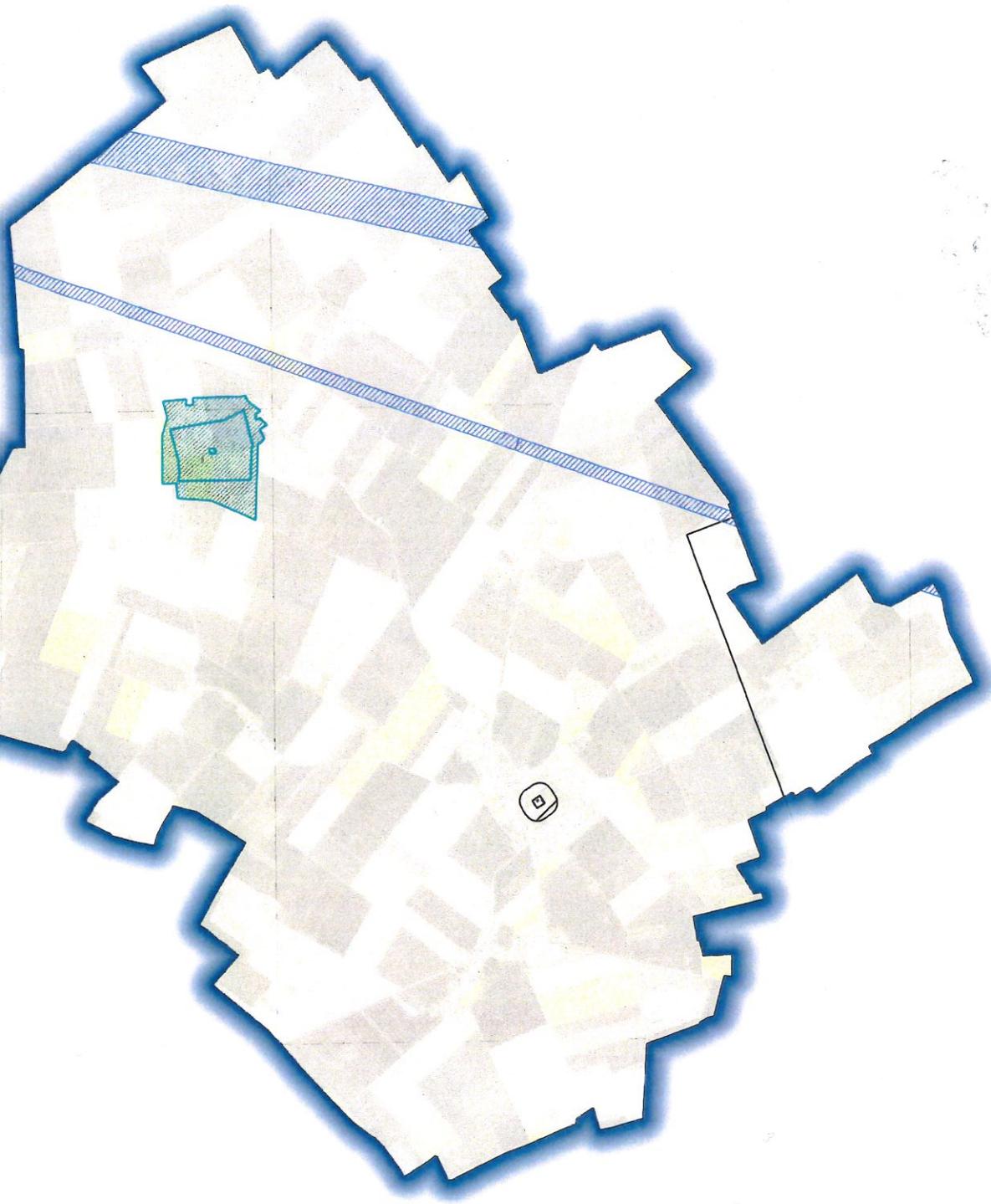
le Vieux
Cercottes

le Four

la Four

le Four

Limites d'aménagements sur la commune de Epieds-en-Beauce



minérales

obstacles

(le sur la carte mais présent sur le territoire communal)



Service urbanisme,
aménagement et
développement
du territoire

Pôle connaissance
et prospective
territoriales

Réalisation : DDT45/SUADI/PCPT - Novembre 2017
Fonds Cartographiques : BD TOPO HR 2016

Commune de BEAUCE LA ROMAINE

N°INSEE : 41173

Communauté de communes : Des Terres du Val de Loire

Données
NumériquesPlans des
Gestionnaires

			Données Numériques	Plans des Gestionnaires
A4	Entretien de cours d'eau non domaniaux	X		
A7	Forêts dites de protection			
A8	Servitudes tendant à la protection des bois, forêts et dunes			
A9	Zones agricoles protégées, délimitées et classées			
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	X	X	X
AC4	Site patrimonial remarquable			
AR4	Servitudes de protection concernant les magasins à poudre de l'armée			
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir			
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	X		X
EL3	Servitudes de halage et de marchepied			
EL7	Servitudes d'alignement	X		

Application de l'article L215-18 du Code de l'Environnement pour le cours d'eau suivant : L'Aigre

Croix en pierre au carrefour de Chandry Cl.MH du 02/02/1962
 Dolmen de la Rousselière, y compris bande de 10m
 Cl.MH du 22/10/1979
 Dolmen et menhir de la Nivardière parcelle n°557 section B
 Cl.MH liste de 1887
 Polissoir du Val d'Avril, parcelle n°598 section B
 Cl.MH liste de 1887
 Dolmen de la Mouise Martin y compris la surface de 90m2
 alentour, lieu-dit Les Trentes Septiers Inv.MH du 12/11/1979
 Voie gallo-romaine dite Voie de Jules César ou chemin de
 Chartres Cl.MH du 06/09/1978
 Château de Lierville façades et toitures de l'aile sud-est
 Inv.MH du 27/05/1993

Forage Le Gault
 AP n°2014-282-008 du 09/10/2004

RD 74 traverse de Bizy du 18/04/1873 - RD 74 traverse
 d'Ouzouer du 01/04/1966 - RD 25 traverse d'Ouzouer du
 01/04/1966 - RD 110 traverse d'Ouzouer du 25/10/1847 -
 RD 357 traverse d'Ouzouer du 25/09/1906 - RD 14
 traverse de Prénouvellon du 17/10/1859 - RD 25 traverse de
 Prénouvellon du 06/09/1861 - RD 25 traverse de Séronville
 Du 20/02/1861 - RD 137 traverse de Manthierville du
 07/10/1861 - RD 137 traverse de Tripleville du 16/07/1861 -
 RD 42 traverse de la Gahandière du 16/04/1862 - RD 50
 Traverse de la Gahandière du 14/04/1862 - RD 50 traverse
 de la Colombe du 14/08/1862 - VC 5 de la Colombe à
 Oucques du 22/06/1867 - RD 14 traverse de Membrolles du
 03/09/1858 - RD 50 traverse de Membrolles du 19/11/1863
 RD 50 traverse du hameau de Lierville du 23/06/1896 -
 RD 50 traverse de Verdes faubourg Courtemiche du
 2711/1874 - RD 50 traverse de Verdes du 31/10/1887 -
 RD 137 traverse de Verdes du 31/10/1887 - RD 925
 Traverse de Verdes du 17/03/1872

I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz				
I6	Servitudes relatives à l'autorisation de recherches de mines et carrières	X	Carrière au lieu-dit Pièce de derrière AP du 26/03/2002		
I7	Servitudes relatives au stockage souterrain de gaz				
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières				
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	X	4 Terrain de football - Bassin de natation - Stade d'athlétisme - 2 terrains de basket - 5 salles polyvalentes - Terrain de boules - Gymnase - Salle multisports - Terrain d'entraînement - Terrain de volley-ball - 2 tennis		
PM1	Servitudes des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles				
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantés sur un site nouveau				
PM3	Servitudes résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques				
PT1	Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques				
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles				
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques				
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer				
T4	Servitudes aéronautiques de balisage				
T5	Servitudes aéronautiques de dégagements				
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagements	X	Arrêté et circulaire du 25/07/1990		

Commune de BINAS

N°INSEE :41017

Communauté de communes : Des Terres du Val de Loire

Données
Numériques

Plans des
Gestionnaires

A4	Entretien de cours d'eau non domaniaux			
A7	Forêts dites de protection			
A8	Servitudes tendant à la protection des bois, forêts et dunes			
A9	Zones agricoles protégées, délimitées et classées			
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques			
AC2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits			
AC3	Réserves naturelles			
AC4	Site patrimonial remarquable			
AR3	Servitudes de protection concernant les magasins à poudre de l'armée			
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir			
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	X	Débord du périmètre de protection du forage Arrachis situé sur la commune limitrophe d'Autainville	X
EL3	Servitudes de halage et de marchepied			
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques			
EL6	Servitudes grévant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes			
EL7	Servitudes d'alignement	X	RD 3 Traverse du hameau de la Folletière du 14/05/1858 RD 110 Traverse du hameau de Chantôme du 25/10/1847 RD 925 Traverse de Binas du 21/10/1895 RD 925 Traverse du hameau de Chantôme du 20/09/1871	
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès sur les routes expresses et les déviations			
I1	Servitudes relatives à la construction et l'exploitation de pipe-lines			

I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz				
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques				
I7	Servitudes relatives au stockage souterrain de gaz				
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières				
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	X	Plateau EPS de 1998		
PM1	Servitudes des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles				
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantés sur un site nouveau				
PM3	Servitudes résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques				
PT1	Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques				
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	X	Liaison hertzienne de Fréteval à Ouzouer le marché		
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques				
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer				
T4	Servitudes aéronautiques de balisage				
T5	Servitudes aéronautiques de dégagements				
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagements	X	Arrêté et circulaire du 25/07/1990		

Commune de SAINT-LAURENT DES BOIS

N°INSEE : 41219

Communauté de communes : Des Terres du Val de Loire

Données
NumériquesPlans des
Gestionnaires

A4	Entretien de cours d'eau non domaniaux				
A7	Forêts dites de protection				
A8	Servitudes tendant à la protection des bois, forêts et dunes				
A9	Zones agricoles protégées, délimitées et classées				
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques				
AC2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits				
AC3	Réserves naturelles				
AC4	Site patrimonial remarquable				
AR3	Servitudes de protection concernant les magasins à poudre de l'armée				
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir				
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	X	Débord du périmètre de protection du forage Arrachis AP n°03-2882 du 31/07/2003 sur la commune limitrophe d'Autainville		X
EL3	Servitudes de halage et de marchepied				
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques				
EL6	Servitudes grévant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes				
EL7	Servitudes d'alignement	X	RD 42 Traverse de St Laurent des Bois du 22/05/1886 RD 50 Traverse de St Laurent des Bois du 08/05/1889 RD 50 Traverse de St Laurent des Bois du 18/09/1893		
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès sur les routes expresses et les déviations				
I1	Servitudes relatives à la construction et l'exploitation de pipe-lines				

I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz				
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques				
I7	Servitudes relatives au stockage souterrain de gaz				
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières				
JS1	Servitudes de protection des installations sportives				
PM1	Servitudes des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles				
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantés sur un site nouveau				
PM3	Servitudes résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques				
PT1	Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques				
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles				
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques				
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer				
T4	Servitudes aéronautiques de balisage				
T5	Servitudes aéronautiques de dégagements				
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagements	X	Arrêté et circulaire du 25/07/1990		

Commune de VILLERMAIN

N°INSEE : 41289

Communauté de communes : Des Terres du Val de Loire

Données
NumériquesPlans des
Gestionnaires

			Données Numériques	Plans des Gestionnaires
A4	Entretien de cours d'eau non domaniaux	X	Application de l'article L215-18 du Code de l'Environnement pour le cours d'eau suivant : La Grande Evière	
A7	Forêts dites de protection			
A8	Servitudes tendant à la protection des bois, forêts et dunes			
A9	Zones agricoles protégées, délimitées et classées			
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques			
AC2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits			
AC3	Réserves naturelles			
AC4	Site patrimonial remarquable			
AR3	Servitudes de protection concernant les magasins à poudre de l'armée			
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir			
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	X	Forage de Sedenay AP n°2009-79-10 du 20/03/2009	X
EL3	Servitudes de halage et de marchepied			
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques			
EL6	Servitudes grévant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes			
EL7	Servitudes d'alignement	X	RD 25 traverse du hameau de Poisly du 05/09/1899 RD 25 traverse de Villermain du 09/05/1898	
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès sur les routes expresses et les déviations			
I1	Servitudes relatives à la construction et l'exploitation de pipe-lines			

I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz				
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques				
I7	Servitudes relatives au stockage souterrain de gaz				
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières				
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	X	Salle polyvalente de 1988 : recensée		
PM1	Servitudes des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles				
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantés sur un site nouveau				
PM3	Servitudes résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques				
PT1	Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques				
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles				
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques				
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer				
T4	Servitudes aéronautiques de balisage				
T5	Servitudes aéronautiques de dégagements				
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagements	X	Arrêté et circulaire du 25/07/1990		

Communauté de communes : Des Terres du Val de Loire

Données
NumériquesPlan des
gestionnaires

A4	Entretien des cours d'eau non domaniaux				
A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement				
A8	Servitudes tendant à la protection des bois, forêts et dunes				
A9	Zones agricoles protégées, délimitées et classées				
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	X	Dolmen dit "de Coulmier" au lieu-dit "Pièce des Pierres Fénats" Monument classé : liste de 1875	X	
AC2	Servitudes relatives aux sites inscrits et classés				
AC3	Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles				
AC4	Site patrimonial remarquable				
AR4	Servitudes de protection concernant les magasins à poudre de l'armée				
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir				
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	X	Forage communal de "Pressailles" Arrêté Préfectoral du 28 janvier 2000 Réglementation spécifique à l'intérieur des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée		
EL2bis	Servitudes concernant la Loire et ses affluents				
EL3	Servitude de halage et de marche-pied				
EL7	Servitudes d'alignement				

EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération				
I1	Construction et exploitation de pipe-line				
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz				
I4	Transport et distribution d'énergie électrique – ligne aérienne à haute tension	X	Lignes de distribution. Servitudes d'ancrage, de passage, d'élagage d'arbres aux abords de ces lignes.	X	
I6	Servitudes relatives à l'autorisation de recherches de mines et carrières				
I7	Servitudes relatives au stockage souterrain de gaz				
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières	X		X	X
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	X	Installations sportives publiques et privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.		
PM1	Servitudes des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles				
PM2	Servitude résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau				
PM3	Servitudes résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques				
PT1	Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques				
PT2	Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	X	Liaison hertzienne Orléans-Châteaudun, tronçon Fleury-les-Aubrais - La Chapelle du Noyer Zone spéciale de dégagement : hauteur maximale des obstacles : 25 m. Décret du 10 juin 1983 Faisceau hertzien d'Orléans Bellecombe à Châteaudun camp. Zone de servitude radioélectrique de protection contre les obstacles. Décret du 26 janvier 1984.	X	X

PT3	Servitudes relatives aux réseaux de télécommunication	X	Servitudes relatives à l'établissement et à l'entretien du câble, n° 1057 sous emprise de RN157.	X	X
T1	Servitudes relatives au chemin de fer				
T2	Servitudes relatives aux téléphériques				
T3	Servitudes relatives aux aérotrains				
T4	Servitudes aéronautiques de balisage	X	Aérodrome d'Orléans-Bricy. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979. (les altitudes maximales admissibles des obstacles massifs sont indiqués sur le plan des servitudes).	X	X
T5	Servitudes aéronautiques de dégagements	X	Aérodrome d'Orléans-Bricy. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979. (les altitudes maximales admissibles des obstacles massifs sont indiqués sur le plan des servitudes).	X	X
T6	Servitudes grévant les terrains nécessaires aux besoins de l'aéronautique				
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	X	Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans - Bricy. Altitude maximale des obstacles massifs limitée à 272 NGF. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979.	X	X
T8	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage				

Commune de CHARSONVILLE

N° INSEE : 45081

Communauté de communes : Des Terres du Val de Loire

Données
NumériquesPlan des
gestionnaires

A4	Entretien des cours d'eau non domaniaux				
A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement				
A8	Servitudes tendant à la protection des bois, forêts et dunes				
A9	Zones agricoles protégées, délimitées et classées				
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	X	<i>Croix de pierre sur domaine public au hameau de chandry (commune d'Ouzouer-le-Marché) classée monument historique le 02 février 1982.</i>		
AC2	Servitudes relatives aux sites inscrits et classés				
AC3	Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles				
AC4	Site patrimonial remarquable				
AR4	Servitudes de protection concernant les magasins à poudre de l'armée				
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir				
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales				
EL2bis	Servitudes concernant la Loire et ses affluents				
EL3	Servitude de halage et de marchepied				
EL7	Servitudes d'alignement				

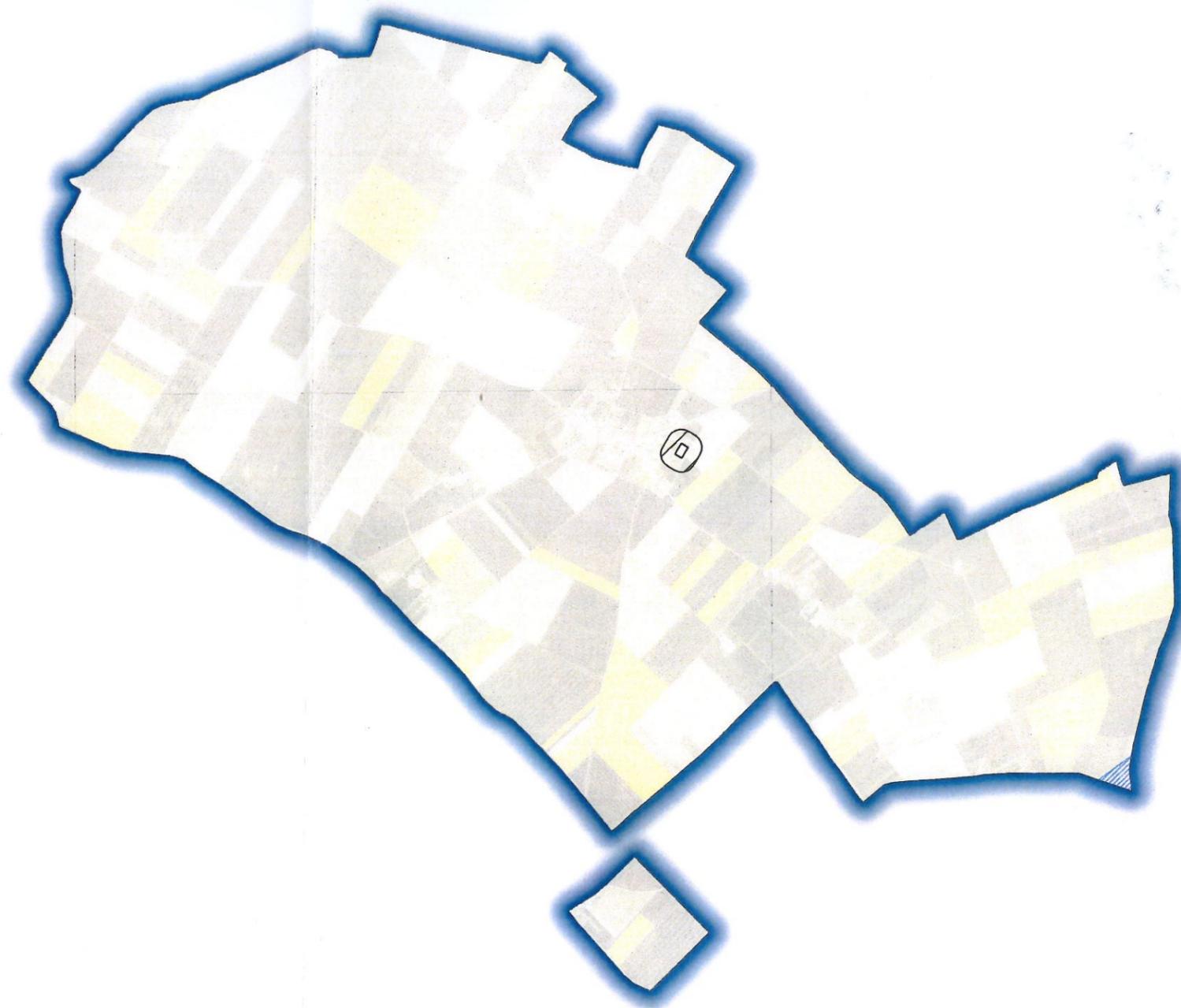
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de télécommunication			
T1	Servitudes relatives au chemin de fer			
T2	Servitudes relatives aux téléphériques			
T3	Servitudes relatives aux aérotrains			
T4	Servitudes aéronautiques de balisage			
T5	Servitudes aéronautiques de dégagements			
T6	Servitudes grévant les terrains nécessaires aux besoins de l'aéronautique			
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	X	L'ensemble du territoire communal est affecté par la servitude de dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans-Bricy (R=24km) Altitude maximale des obstacles massifs : 272 m NGF. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979.	X X
T8	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage			

EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération			
I1	Construction et exploitation de pipe-line			
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz			
I4	Transport et distribution d'énergie électrique – ligne aérienne à haute tension			
I6	Servitudes relatives à l'autorisation de recherches de mines et carrières			
I7	Servitudes relatives au stockage souterrain de gaz			
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières	X		X X
JS1	Servitudes de protection des installations sportives			
PM1	Servitudes des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles			
PM2	Servitude résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau			
PM3	Servitudes résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques			
PT1	Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques			
PT2	Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles			



Direction départementale
des territoires du Loiret

Les contraintes d'aménagements sur la commune de Charsonville



Les SUP sont des « limitations administratives au droit de propriété autorisées par la loi au bénéfice de personne publique, ou des personnes privées, des concessionnaires de services ou de travaux publics ». Instituées par une autorité publique, elles ont le pouvoir d'interdire à toutes personnes d'enfreindre ces spécifications.

Affectant directement les droits du sol, ou son caractère constructible, les SUP sont dressées par décret en Conseil d'État, et annexées à l'article R.126-1 du code de l'urbanisme. Aux termes de ce même article, les SUP sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Les plans locaux d'urbanisme ainsi que les cartes communales doivent comporter en annexe, ces servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation du sol selon l'article L.126-1.

Les servitudes sont représentées de façon schématique.

Pour plus de précision, se référer aux documents officiels en se rapprochant des services gestionnaires.

Servitudes

-  Init1 - Cimetière
-  Int1 - Cimetière
-  PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
-  T7 - Extérieur des zones de dégagement (non visible sur la carte mais présent sur le territoire)



Service urbanisme,
aménagement et
développement
du territoire
Pôle connaissance
et prospective
territoriales

Réalisation : DDT45/SUAD/PCPT - Novembre 2017
Fonds Cartographiques : BD TOPO HR 2015